

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE TERNAY

Accusé de réception en préfecture
0692216002973-20240411-DELIB24_IV_08-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Cotisation d'inscription pour les enfants de maternelle et d'élémentaire (Inscription annuelle ou hebdomadaire sur toute l'année)	Au 1^{er} avril 2023	A compter du 1^{er} août 2024
Pour 1 enfant	13 €	15 €
Pour 2 enfants	23 €	25 €
Pour 3 enfants	26 €	28 €
Pour 4 enfants	29 €	31 €
Pour 5 enfants et plus	32 €	34 €

TARIFS REPAS AVEC COTISATION	REPARTITION	QF	TARIFS au 1^{ER} AVRIL 2023	TARIFS A PARTIR DU 1^{ER} AOUT 2024
Enfant domicilié sur la commune ou sur une autre commune	tranche 1	< ou = à 700 €	1,00€	1,00 €
Enfant domicilié sur la commune	tranche 2	701 à 900 €	2,10€	2,10 €
	tranche 3	901 à 1000 €	3.50€	3,70 €
	tranche 4	1001 à 1200 €	4,30€	4,40 €
	tranche 5	1201 à 1500 €	4.60€	4,80 €
	tranche 6	1501 à 2000 €	4,80€	5,20 €
	tranche 7	2001 à 3000 €	4.90€	5,50 €
	tranche 8	>3000 €	5.00€	5,90 €
Enfant non domicilié sur la commune		> à 700 €	6.20€	6,80 €

Tarifs repas SANS cotisation d'inscription	Au 1^{er} avril 2023	A compter du 1^{er} août 2024
Repas exceptionnel enfant domicilié sur la Commune	4,80 €	5,20 €
Repas exceptionnel enfant non domicilié sur la commune	7,50 €	7,00 €
Repas enseignant et personnel communal	4,30 €	4,80 €
Repas autres adultes	6,00 €	6,80 €

Tarif du repas pris en Accueil de Loisirs : 5,00 €